

Fonctionnement déchetteries communautaires

La communauté de communes du Pays Gentiane a ré-ouvert ses déchetteries de CONDAT et RIOM-ES-MONTAGNES depuis le 5 mai.

A compter du lundi 18 mai, un **dispositif spécifique** est instauré pour permettre la bonne gestion des flux et la protection des agents et des usagers.

Les visiteurs devront veiller à leur protection individuelle (masques, gel, gants...) et respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Les usagers devront **se rendre individuellement à la déchetterie** et être équipés de leur propre matériel en pelle et balai notamment, aucun petit équipement ne pourra être prêté sur place.

Les agents communautaires garantiront le respect du règlement et indiqueront la marche à suivre selon les cas. Les usagers devront être attentifs aux règles de circulation qui seront mises en place.

Les déchetteries sont réservées aux habitants (particuliers et professionnels) du Pays Gentiane, nos agents pourront demander un justificatif de domicile.

Chacun veillera à organiser le tri des déchets chez lui et dans le véhicule afin d'optimiser le temps de présence et de déplacement sur site.

Il ne sera autorisé qu'un seul visiteur sur le quai en même temps, les agents veilleront à la circulation, merci de respecter leurs consignes. Le portail sera donc fermé et les véhicules devront attendre que le gardien vienne leur ouvrir. Les usagers devront rester dans leur véhicule dans l'éventuelle file d'attente.

Un seul passage par semaine est autorisé pour les particuliers, dans la limite de 2m³.

Les habitants sont responsables du bon fonctionnement des déchetteries par leur civisme et le strict respect de ces consignes.

Des contrôles de Gendarmerie seront régulièrement organisés afin de garantir la sécurité de chacun.

HORAIRES:

Déchetterie de Riom-es-Montagnes :

Du Lundi au Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Déchetterie de Condat :

Du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h30 et le Samedi de 9h00 à 12h00